

WATER POLO CANADA · LIGUE DES CHAMPIONNATS NATIONAUX

Renseignements sur l'inscription à la LCN

Frais, dates limites et catégories de compétition pour la saison de la LCN chez les 16 ans et moins, les 18 ans et moins et les séniors

DOCUMENT	CATÉGORIES	PLATEFORME	SAISON
NCL-REG-001	16U · 18U · Séniors	RAMP Interactive®	2026-27

SECTION 1

Aperçu

Le présent document présente les frais d'inscription d'une équipe à la Ligue des championnats nationaux pour la saison 2026-2027, les dates d'échéance de chaque paiement ainsi que les athlètes admissibles à chaque catégorie. Il s'agit du document d'accompagnement du Guide des compétitions de la LCN (NCL-HBK-001) : le Guide contient les règles, tandis que le présent document présente les chiffres relatifs à la saison. Lorsqu'un chiffre figure dans les deux documents, le présent document prévaut.

La section 3 établit les frais d'inscription pour une saison complète. Un club qui ne s'inscrit pas pour la saison complète peut demander à participer uniquement aux championnats nationaux — cette option, ses frais et sa date limite distincte sont décrits à la section 4.

L'inscription est effectuée par le club, et non par les athlètes ou leurs familles. Les clubs doivent lire la section 6 avant de procéder à l'inscription, car plusieurs conditions de participation doivent être remplies avant qu'un athlète, un entraîneur ou un bénévole ne soit admissible à prendre part aux compétitions.

SECTION 2

Processus d'inscription

L'inscription à la LCN doit être effectuée par l'entremise de la base de données nationale d'inscription et de gestion des événements de Water Polo Canada, RAMP Interactive®, en utilisant le menu « Compétitions ». Les représentants des clubs inscrivent toutes les équipes par l'entremise de leur compte de club.

Étape par étape

- Vérifiez que le club est en règle auprès de son organisme provincial de sport et de Water Polo Canada.
- Connectez-vous à RAMP Interactive® et ouvrez le menu « Compétitions ».
- Inscrivez chaque équipe séparément par catégorie. Un club qui inscrit plus d'une équipe dans une même catégorie doit les inscrire toutes dans la même soumission (c'est-à-dire inscrire les équipes masculines et féminines de moins de 16 ans dans la même inscription).
- Versez le dépôt au moment de l'inscription. L'inscription n'est pas valide tant que le dépôt n'a pas été reçu.
- Payez le solde avant la date limite d'inscription indiquée à la section 3.
- Créez la liste des participants en ligne dans RAMP avant le premier match de l'équipe. Les exigences relatives à la liste des participants sont énoncées à la clause 2.5 du manuel.

Conditions de paiement

- Carte de crédit seulement. Water Polo Canada n'accepte pas les chèques.
- Des frais d'administration de 4,5 % s'appliquent par équipe, conformément à la Politique de Water Polo Canada relative aux frais d'administration, aux frais d'annulation et aux remboursements.
- Les acomptes et les paiements versés par les équipes ne sont pas remboursables.

SECTION 3

Frais et dates limites

Frais d'inscription

CATÉGORIE	FRAIS D'ÉQUIPE	FRAIS ADMINISTRATIFS (4,5 %)	TOTAL À PAYER
16U	6 500,00 \$	292,50 \$	6 792,50 \$
18U	7 500,00 \$	337,50 \$	7 837,50 \$
Séniors	6 500,00 \$	292,50 \$	6 792,50 \$

Dépôt — 25 % des frais d'inscription de l'équipe, payable à l'inscription

CATÉGORIE	DÉPÔT	FRAIS ADMINISTRATIFS	TOTAL À PAYER	DATE LIMITE DE VERSEMENT DE L'ACOMPTE
16U	1 625,00 \$	73,13 \$	1 698,13 \$	Vendredi 9 octobre 2026
18U	1 875,00 \$	84,38 \$	1 959,38 \$	Vendredi 9 octobre 2026
Séniors	1 625,00 \$	73,13 \$	1 698,13 \$	Vendredi 9 octobre 2026

Solde

CATÉGORIE	SOLDE RESTANT	FRAIS ADMINISTRATIFS	TOTAL À PAYER	DATE LIMITE D'INSCRIPTION
16U	4 875,00 \$	219,38 \$	5 094,37 \$	Vendredi 30 octobre 2026
18U	5 625,00 \$	253,13 \$	5 878,12 \$	Vendredi 30 octobre 2026
Séniors	4 875,00 \$	219,38 \$	5 094,37 \$	Vendredi 30 octobre 2026

Comment chaque chiffre est calculé

- Frais administratifs = frais d'équipe × 4,5 %.
- Acompte = frais d'inscription de l'équipe × 25 %, plus 4,5 % de frais d'administration sur l'acompte.
- Solde = frais d'équipe – acompte, plus 4,5 % de frais d'administration sur le solde.
- Le total de l'acompte plus le total du solde équivaut au total des frais d'inscription.

Frais de retard

Une équipe souhaitant s'inscrire après la date limite de versement de l'acompte, mais avant la date limite d'inscription, doit envoyer une demande officielle au gestionnaire de l'éducation et des événements. Les demandes sont évaluées au cas par cas. Une équipe s'inscrivant après la date limite de versement de l'acompte se verra facturer des frais d'administration supplémentaires de 100 \$ par semaine, jusqu'à un maximum de 500 \$.

Une équipe qui n'aura pas versé la totalité du paiement avant la date limite de règlement du solde se verra imposer des frais de retard de 100 \$ par semaine jusqu'à ce que le solde soit entièrement payé.

SECTION 4

Inscription à des événements individuels

Un club qui ne participe pas à une saison complète de la LCN peut présenter une demande d'inscription à une épreuve du championnat national. Un club qui s'est inscrit à la LCN pour la saison complète peut présenter une demande d'inscription à une épreuve de la saison régulière dans la conférence opposée à celle de son inscription principale. L'inscription à une épreuve individuelle constitue une voie d'inscription distincte, assortie de ses propres frais et de sa propre date limite. Elle ne donne pas lieu à une inscription pour la saison et ne confère aucun des avantages qui y sont associés; les inscriptions individuelles sont assujetties à la capacité d'accueil.

Frais

TYPE D'INSCRIPTION	FRAIS D'INSCRIPTION	FRAIS ADMINISTRATIFS (4,5 %)	TOTAL À PAYER
Saison régulière — un événement	1 250,00 \$	56,25 \$	1 306,25 \$
Championnat national — une épreuve	1 750,00 \$	78,75 \$	1 828,75 \$

- Les frais s'entendent par équipe et par épreuve, et doivent être payés en totalité au moment de l'inscription. La répartition entre le dépôt et le solde prévue à la section 3 ne s'applique pas aux inscriptions à des épreuves individuelles.
- Un club qui s'inscrit à plus d'une épreuve doit s'inscrire et payer séparément pour chaque épreuve.
- Les frais d'inscription ne sont pas remboursables une fois la place confirmée. Si Water Polo Canada refuse une inscription pour des raisons de capacité, tout montant versé est remboursé en totalité.

Championnat national — Niveau 2 et inférieurs uniquement

L'inscription à des épreuves individuelles au Championnat national est offerte uniquement pour les niveaux 2 et inférieurs. Il n'existe pas de voie d'accès au niveau 1 par le biais d'épreuves individuelles. Une place au niveau 1 s'obtient en disputant la saison complète de la LCN.

Ce que comprend l'inscription à une épreuve individuelle

INSCRIPTION À UNE ÉPREUVE INDIVIDUELLE	
Exigences relatives aux participants (section 6)	Les conditions s'appliquent dans leur intégralité. Elles sont identiques à celles d'une équipe participant à la saison complète — aucune exigence n'est réduite ni levée.
Composition de la liste des participants et transferts	Les règles s'appliquent dans leur intégralité. Voir la clause 2.5 du manuel et la date limite de transfert fixée au 30 octobre 2026.
Manuel, Safe Sport et obligations en matière de conduite	S'appliquent intégralement pendant toute la durée de l'événement.
Classement à l'événement	Une équipe figurera dans l'ordre du classement de l'événement, mais ne se verra pas attribuer de place.
Qualification et classement	Une épreuve individuelle ne donne pas lieu à une qualification ni à un classement par tête de série.
Nombre minimum de matchs garanti	Une épreuve individuelle dans le cadre d'une saison régulière s'inscrit dans l'objectif global d'offrir environ 5 matchs par épreuve. Cela dépend du nombre d'équipes et du format des matchs.

SECTION 5

Catégories de compétition et tableau des âges

Les catégories sont déterminées en fonction de l'âge atteint par l'athlète au cours de l'année civile où se déroule le championnat national de la saison. Pour la saison 2026-2027, le championnat national aura lieu en 2027, ce qui donne les années de naissance suivantes.

CATÉGORIE	ÂGE ATTEINT EN 2027	ANNÉES DE NAISSANCE ADMISSIBLES
16U	13 à 16	2011 · 2012 · 2013 · 2014
18U	15 à 18	2009 · 2010 · 2011 · 2012
Séniors	17 ans et plus	2010 ou avant

IMPORTANT — EXCEPTION POUR LES SÉNIORS

Une équipe sénior peut compter au maximum quatre (4) athlètes nés en 2011 dans chacune de ses listes de participants (masculine et féminine).

Tableau des âges

ANNÉE DE NAISSANCE	16U	18U	SÉNIORS
2008 ou avant	—	—	Oui
2009	—	Oui	Oui
2010	—	Oui	Oui
2011	Oui	Oui	Quatre au maximum par liste
2012	Oui	Oui	—
2013	Oui	—	—
2014	Oui	—	—

Participation à plusieurs catégories et exemptions d'âge

Les tranches d'âge sont définies par année civile, du 1er janvier au 31 décembre. Seule l'année de naissance d'un athlète détermine la tranche d'âge; la date de naissance au cours de cette année n'a aucune incidence.

Participation à plusieurs catégories

- Les athlètes peuvent participer à plus d'une catégorie. Comme les tranches d'âge se chevauchent, de nombreux athlètes sont admissibles à deux catégories sans avoir besoin d'une exemption — pour la saison 2026-2027, les athlètes nés en 2011 ou en 2012 sont admissibles à la fois aux catégories 16U et 18U.
- Il n'y a pas de limite au nombre de catégories dans lesquelles un athlète peut s'inscrire, mais un athlète ne peut figurer que sur une seule liste de participants par division, et la règle de repos de 2,5 heures s'applique.

Participation dans une catégorie supérieure — dérogations

- Water Polo Canada peut, sur demande, autoriser un athlète né un (1) an plus tard que l'année de naissance la plus récente d'une catégorie à concourir dans cette catégorie. Pour 2026-2027, cela signifie qu'un athlète né en 2015 peut être admissible à la catégorie 16U, et qu'un athlète né en 2013 peut être admissible à la catégorie 18U.

- Une exemption est accordée pour une catégorie précise et ne confère pas l'admissibilité à une autre catégorie. Elle n'est pas cumulable : un athlète admis en catégorie 16U grâce à une exemption n'est pas pour autant admissible en catégorie 18U.
- Un **maximum de 4** athlètes bénéficiant d'une exemption peut figurer sur une liste de participants. Une exemption ne modifie pas les limites relatives à la taille de la liste de participants.
- Une exemption accordée pour la saison régulière s'applique également au championnat national, à moins que des conditions imposées lors de l'examen de la demande ne soient pas respectées.
- Il n'y a pas d'exemption permettant de jouer dans une catégorie inférieure. Un athlète ne peut pas concourir dans une catégorie plus jeune que la sienne.
- La dérogation pour la catégorie séniors accordée à quatre (4) athlètes nés en 2011 constitue une disposition distincte et n'est pas prolongée par la présente clause. Aucun athlète né après 2011 n'est admissible à la catégorie séniors.

Comment présenter une demande

- Les demandes sont présentées par le club au gestionnaire de l'éducation et des événements, qui prend la décision au nom de Water Polo Canada. Les formulaires sont disponibles en ligne sous la rubrique Événements – LCN.
- Les demandes doivent être approuvées avant la date limite de transfert. Une approbation accordée après cette date ne valide pas une participation qui a déjà eu lieu.
- L'approbation est accordée au cas par cas, [en tenant compte de la capacité démontrée de l'athlète à concourir en toute sécurité à ce niveau, de la disponibilité d'une équipe appropriée dans la catégorie de l'athlète, ainsi que de la recommandation du club et de l'organisme provincial de sport].

Transferts

- Les demandes de transfert entre clubs doivent être soumises par l'intermédiaire du bureau *de l'OSP d'origine* au plus tard le 30 octobre 2026.
- Tous les transferts doivent être enregistrés et coordonnés par l'organisation sportive provinciale de l'équipe. Chaque organisation sportive provinciale peut établir des critères d'admissibilité que Water Polo Canada et la LCN ne peuvent pas outrepasser.
- Cette règle s'applique à tous les athlètes, y compris lorsqu'il n'y a pas d'équipe de la LCN dans la catégorie d'âge de l'athlète dans sa ville d'origine. L'athlète communique avec son OSP, et celle-ci collabore avec le gestionnaire de l'éducation et des événements de Water Polo Canada ainsi qu'avec d'autres OSP afin de coordonner une possibilité de jouer.
- Il n'y aura plus de possibilité de transfert après le 30 octobre 2026.

SECTION 6

Avant de vous inscrire — exigences relatives aux participants

La LCN est régie par les politiques de Water Polo Canada en matière de sport sécuritaire et par le Programme de conformité en matière de sport sécuritaire. Les exigences varient selon le rôle et doivent être satisfaites avant que le participant ne prenne part aux activités. La vérification s'effectue via le portail.

RÔLE	EXIGENCES
Athlètes de moins de 16 ans	Inscription au programme RAMP, comprenant : les formulaires de reconnaissance et de consentement du WPC ainsi que le Code de conduite en matière de commotions cérébrales.
Athlètes âgés de 16 ans et plus	Comme ci-dessus, plus : Programme « Making Head Way in Sport ».
Entraîneurs	Comme ci-dessus, plus : - Vérification approfondie du casier judiciaire (E-PIC), - formulaire de divulgation de la vérification WPC (tous les trois ans) ou renouvellement annuel de la vérification, « Respect et sport » pour les animateurs d'activités ou formation « Safe Sport », - Inclusion et diversité dans les sports aquatiques, et - le questionnaire « True Sport Clean » du SIC. D'autres exigences sont énoncées à la clause 2.3 du Guide des compétitions. Les exigences en matière de sport sécuritaire sont décrites plus en détail sur le site Web de Water Polo Canada, sous la rubrique « Sport sécuritaire », ou à l'annexe 2 du Guide des compétitions.
Responsables d'équipe et accompagnateurs	Inscription au programme RAMP, ainsi que : - E-PIC, - formulaire de divulgation de vérification de Water Polo Canada (tous les trois ans) ou renouvellement annuel de la vérification, - formation « Respect et sport » ou « Safe Sport », - Règle des deux, et « Making Head Way in Sport ». Une équipe voyageant avec des mineurs doit être accompagnée d'un accompagnateur qui n'est pas un entraîneur inscrit sur la liste des participants.

Officiels mineurs	Inscription au programme RAMP, y compris les formulaires de reconnaissance et de consentement ainsi que le Code de conduite en matière de commotions cérébrales.
-------------------	--

ATTENTION — C'EST LA RAISON LA PLUS COURANTE POUR LAQUELLE UNE ÉQUIPE N'EST PAS PRÊTE

Une exigence non remplie dans le nouveau portail de gestion des événements rend le participant inadmissible, peu importe ce qu'en pense le club. Vérifiez l'état dans le portail plutôt que de présumer qu'un formulaire soumis a été traité.

SECTION 7**Dates clés**

DATE	CE QUI SE PASSE
Vendredi 9 octobre 2026	Date limite de versement de l'acompte. L'inscription n'est considérée comme complète qu'une fois l'acompte reçu.
Vendredi 30 octobre 2026	Date limite d'inscription. Le solde doit être payé en entier.
30 octobre 2026	Date limite de transfert.
Deux semaines avant l'événement	Finalisation des listes de participants pour la première épreuve.

SECTION 8**Personne-ressource**

Corey Conroy, gestionnaire de l'éducation et des événements, Water Polo Canada — cconroy@waterpolo.ca

Pour toute question concernant l'admissibilité d'un athlète en particulier, veuillez d'abord vous adresser au club, puis au gestionnaire de l'éducation et des événements. Les transferts entre provinces sont décidés par les deux organismes provinciaux de sport, et non par Water Polo Canada.

RÉFÉRENCE

Origine de ces règles

Chaque point ci-dessous est régi par une disposition du manuel. Les identifiants de règle sont permanents et ne changent pas lors de la renumérotation entre les éditions — citez l'identifiant de règle, et non le numéro de disposition.

SUJET	IDENTIFIANT DE LA RÈGLE	CLAUDE DU MANUEL
Hierarchie des documents — où se trouvent les numéros de la saison	NCL-R-0002	0.1.2
Catégories de compétition et critères d'âge	NCL-R-0021	1.2.1 – 1.2.4
Compétition multicatégorielle	NCL-R-0022	1.2.6
Format d'inscription et inscription tardive	NCL-R-0025	1.3
Dépôt, solde et frais de retard	NCL-R-0026	1.4
Définition des participants et catégories d'inscription	NCL-R-0027	1.5
Liste des participants en ligne et feuille de match	NCL-R-0029	2.5.7
Transferts et date limite des transferts	NCL-R-0023	2.13.1
Admissibilité des entraîneurs et exigences du PNCE	NCL-R-0024	2.3

Historique des versions

DATE	RÉSUMÉ DES MODIFICATIONS
Septembre 2026	Ébauche préliminaire. Les frais et les dates limites seront mis à jour après confirmation du budget. Ajout de la section 4, inscription aux épreuves individuelles pour la saison régulière et le championnat national. Remplacement de la clause d'exemption d'âge par une clause d'exemption de catégorie supérieure.

LIGUE DES CHAMPIONNATS NATIONAUX

Water Polo Canada · Formation et événements

NCL-REG-001 · v1.0 · September 2026 · cconroy@waterpolo.ca